



AUTORITE DELEGANTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME

155, avenue Jansoulin

83740 LA CADIERE D'AZUR

Téléphone : 04 94 98 26 60

Télécopie : 04 94 98 26 69

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA ZONE
D'ACTIVITES DU PLATEAU DE SIGNES**

EXERCICE 2017

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA ZONE D'ACTIVITES DU PLATEAU DE SIGNES

SOMMAIRE

ARTICLE 1	-	PREAMBULE	4
ARTICLE 2	-	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
		2.1 Présentation du territoire desservi, mode de gestion du service, date d'échéance du contrat de délégation du service	4
		2.2 Estimation du nombre d'habitants desservis	4
		2.3 Nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource, volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable	4
		2.4 Nombre d'abonnements	4
		2.5 Volumes vendus au cours de l'exercice	5
		2.6 Linéaire de réseaux de desserte	5
ARTICLE 3	-	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	5
		3.1 Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés	5
		3.2 Présentation d'une facture d'eau potable calculée au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport et au 1 ^{er} janvier de l'année précédente	5
		3.3 Montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau et des autres recettes d'exploitation	6
ARTICLE 4	-	INDICATEURS DE PERFORMANCE	7
		4.1 Données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire	7
		4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	7
		4.3 Rendement du réseau de distribution	7
		4.4 Indice linéaire des volumes non comptés	7
		4.5 Indice linéaire de pertes en réseaux	7
		4.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	7
		4.7 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	8

4.8	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	8
4.9	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai	8
4.10	Date d'extinction de la dette de la collectivité	8
4.11	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8
4.12	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues, taux de réclamations	8
ARTICLE 5	- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	9
5.1	Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions et des contributions	9
5.2	Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	9
5.3	Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice	9
5.4	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	9
5.5	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, montants prévisionnels des travaux	9
5.6	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	9
ARTICLE 6	- ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	9
6.1	Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	9
6.2	Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée	9

ARTICLE 1 - PREAMBULE

La Communauté a confié, par convention d'affermage, à compter du 26 novembre 2004 la gestion du service public d'eau de la Zone d'Activités du Plateau de Signes à la « Société d'Équipement et d'Entretien des Réseaux Communaux S.E.E.R.C. - Eaux de Provence ».

Cette convention a fait l'objet des avenants suivants :

- Avenant n°1 ayant une prise d'effet au 10 août 2005 : Autorisation de vente d'eau brute à la société SETRAC et à la société EXCELIS (Circuit HTTT).
- Avenant n°2 ayant une prise d'effet au 17 mars 2008 : Intégration des réseaux intérieurs de la Zone d'Activités dans le périmètre d'affermage.
- Avenant n°3 ayant une prise d'effet au 4 novembre 2010 : Autorisation de vente d'eau brute à la société LAFARGE Granulats.
- Avenant n°4 ayant une prise d'effet au 31 décembre 2010 : Individualisation des contrats de fourniture d'eau dans le cadre de la Loi SRU.
- Avenant n°5 ayant une prise d'effet au 25 juillet 2012 : Baisse du prix de l'eau, suppression de la garantie de renouvellement, déploiement de la télérelève des compteurs d'eau et intégration dans le périmètre de la délégation de l'unité de suivi de la qualité de l'eau brute.
- Avenant n°6 ayant une prise d'effet au 29 septembre 2016 : avenant de prorogation du contrat jusqu'au 31 décembre 2017.
- Avenant n°7 ayant une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 : avenant de prorogation du contrat jusqu'au 31 mai 2019.

L'exercice 2017 a été marqué par :

- Une baisse de 12 % des volumes d'eau brute livrée au circuit HTTT.
- Une augmentation de 4,3 % des volumes d'eau potable livrée aux industriels de la Zone.
- Une augmentation de 7,4 % des volumes en gros d'eau potable (mutuel secours / communes de Signes et du Castellet).
- Une parfaite qualité de l'eau distribuée : 100% des prélèvements du contrôle sanitaire ont été conformes aux normes bactériologiques et physico-chimiques.
- La souscription auprès de la Société du Canal de Provence reste inchangée (30l/s annuel et 10 l/s saisonnier).

ARTICLE 2 - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

2.1 Présentation du territoire desservi, mode de gestion du service, date d'échéance du contrat de délégation du service

- **Territoire desservi** : Territoire de la Zone d'Activités du Plateau de Signes.
- **Mode de gestion du service** : Délégation de service public par voie d'affermage confiée à la société S.E.E.R.C. - Eaux de Provence.
- **Date d'échéance du contrat de délégation du service** : 31 mai 2019.

2.2 Estimation du nombre d'habitants desservis : 2 841.

2.3 Nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource, volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable

- **Ressources et volumes prélevés** : Les ressources et volumes prélevés sont décomposés comme suit :

Ressources	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation
Société du Canal de Provence	694 761 m ³	672 225 m ³	- 3,24 %

- **Volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable** : Néant.

2.4 Nombre d'abonnements : 94.

2.5 Volumes vendus au cours de l'exercice : Les volumes vendus sont décomposés comme suit :

Clients	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation
Vente d'eau potable en gros	317 793 m ³	300 573 m ³	- 5,42 %
Vente d'eau potable aux industriels	154 769 m ³	156 153 m ³	0,89 %
Vente d'eau brute en gros	191 490 m ³	166 068 m ³	- 13,27 %
Volumes dégrévés	0 m ³	0 m ³	-
Total des volumes :	664 052 m ³	622 794 m ³	- 6,21 %

2.6 Linéaire de réseaux de desserte : 19 361 ml décomposés comme suit :

Diamètre	Fonte	PVC	Inconnu	Totaux
50 à 99 mm	59 ml			59 ml
100 à 199 mm	1 511 ml			1 511 ml
200 à 299 mm	2 856 ml	1 070 ml		3 435 ml
300 à 499 mm	11 041 ml	2 418 ml		13 459 ml
Inconnu			407 ml	407 ml
Totaux linéaires :	15 467 ml	3 488 ml	407 ml	19 361 ml

ARTICLE 3 - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1 Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

- **Modalités de tarification de l'eau :** Les modalités de tarification de l'eau découlent de l'évolution des coefficients d'actualisation « K, An et K1 » appliqués aux valeurs de base de la partie fixe (abonnement) et de la partie proportionnelle (consommation en m³). Ces coefficients évoluent comme suit :

Désignation	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Vente d'eau potable en gros	1,28060	1,28482
Vente d'eau potable aux industriels de la Z.A.		
An : Achat d'eau à la SCP	1,01730	0,97290
K1 : Parts fixe et proportionnelle	1,23160	1,24972
Vente d'eau brute en gros		
K de la part fixe	1,23160	1,24970
K de la part proportionnelle	1,36120	1,35720

- **Références des délibérations fixant les tarifs :** L'augmentation de la surtaxe applicable aux abonnés du service public de l'eau a été adoptée par la délibération du Conseil communautaire n°28/2009 du 25 mai 2009. Cette délibération précise que la surtaxe initiale fixée à 0,15 €/m³ est portée à 0,20 €/m³ à compter de la date de sa notification au délégataire du service public de l'eau et précise que les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe de l'eau.

3.2 Présentation d'une facture d'eau potable calculée au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport et au 1^{er} janvier de l'année précédente

- **Vente d'eau potable en gros :** La facture présentée correspond à celle de la Commune de Signes :

Désignation	Prix de base	Prix actualisé	Quantité	Exercice 2017	Exercice 2016	Variation
Part du délégataire						
Abonnement semestriel				0,00	0,00	-
Consommations périodes hors pointe	0,1470	0,1889	42 204	7 972,34	7 942,79	0,37 %
Consommations périodes en pointe	0,2650	0,3405	50 686	17 258,58	17 202,83	0,32 %
Totaux :				25 230,92	25 145,62	0,34 %
Part de la Collectivité						
Abonnement semestriel				0,00	0,00	0,00 %
Consommation toutes périodes		0,10	92 890	9 289,00	9 289,00	0,00 %
Totaux :				9 289,00	9 289,00	0,00 %
Organismes publics						
Agence de l'Eau - Prélèvement		0,0350	92 2890	3 251,15	3 251,15	0,00 %
Totaux :				3 251,15	3 251,15	0,00 %
Total H.T. Eau :				37 771,07	37 685,77	0,23 %
T.V.A. au taux de 5,5% :				2 077,41	2 072,72	
Total T.T.C. Eau :				39 848,48	39 758,49	0,23 %
Soit le m3 T.T.C. abonnement compris :				0,4290	0,4280	0,23 %

- **Vente d'eau potable au détail :** La facture présentée correspond à celle de la SAS Coca Cola Midi :

Désignation	Prix de base	Prix actualisé	Quantité	Exercice 2017	Exercice 2016	Variation
Part du délégataire						
Abonnement semestriel	390,00	487,39	2	974,78	960,64	1,47 %
Consommations						
<i>Part exploitation</i>						
Tr. 1 : de 0 à 80 000 m ³ /an	0,5307	0,6632				
Tr. 2 : de 80 001 à 150 000 m ³ /an	0,4557	0,5695				
Tr. 3 : supérieure à 150 000 m ³ /an	0,3237	0,4045				
<i>Part achat d'eau SCP</i>						
le m ³ toutes tranches	0,3180	0,3094				
Tr. 1 : de 0 à 80 000 m ³ /an	0,8487	0,9726	80 000	77 808,00	78 168,00	- 0,46 %
Tr. 2 : de 80 001 à 150 000 m ³ /an	0,7737	0,8789	7 964	6 999,56	7 045,75	- 0,66 %
Tr. 3 : supérieure à 150 000 m ³ /an	0,6417	0,7139				
Totaux :				85 782,34	86 174,39	- 0,45 %
Part de la Collectivité						
Abonnement semestriel				0,00	0,00	-
Consommation toutes périodes		0,1000	87 964	8 796,40	8 796,40	0,00 %
Totaux :				8 796,40	8 796,40	0,00 %
Organismes publics						
Agence de l'Eau - Prélèvement		0,0350	87 964	3 078,74	3 078,74	0,00 %
Agence de l'Eau - Pollution (Industriel redevable directement)						
Totaux :				3 078,74	3 078,74	0,00 %
Total H.T. Eau :				97 657,48	98 049,53	- 0,40 %
T.V.A. au taux de 5,5% :				5 371,16	5 392,72	
Total T.T.C. Eau :				103 028,64	103 442,25	- 0,40 %
Soit le m3 T.T.C. abonnement compris :				1,1713	1,1760	- 0,40 %

3.3 Montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau et des autres recettes d'exploitation :

Désignation	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation
Exploitation du service	292,54 k€	357,58 k€	22,23 %
Collectivités et autres organismes publics	86,66 k€	112,25 k€	29,53 %
Travaux attribués à titre exclusifs	10,60 k€	0,00 k€	-
Produits accessoires	1,83 k€	1,86 k€	1,64 %
Totaux des recettes :	391,63 k€	471,69 k€	20,44 %

ARTICLE 4 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1 Données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire

- Statistiques sur la conformité en ressource :

Désignation		Bulletin			Paramètre		
Contrôle	Analyse	Global	Non conforme	% conformité	Global	Non conforme	% conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	2	0	100,00 %	5	0	100,00 %
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	8	0	100,00 %	1 629	0	100,00 %
Surveillance	Microbiologique	8	0	100,00 %	20	0	100,00 %
Surveillance	Physico-chimique	8	0	100,00 %	18	0	100,00 %

- Statistiques sur la conformité et sur les références de qualité en production :

Désignation		Contrôle sanitaire					Surveillance				
Type	Analyse	Nb	Nb HR	% Réf.	Nb NC	% Conf.	Nb	Nb HR	% Réf.	Nb NC	% Conf.
Bulletin	Microbiologique	5	0	100,00 %	0	100,00 %	4	0	100,00 %	0	100,00 %
Bulletin	Physico-chimique	5	1	80,00 %	0	100,00 %	4	0	100,00 %	0	100,00 %
Paramètre	Microbiologique	30	0	100,00 %	0	100,00 %	12	0	100,00 %	0	100,00 %
Paramètre	Physico-chimique	1 386	1	99,93 %	0	100,00 %	12	0	100,00 %	0	100,00 %

4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable :

Indicateur	2017	Unité	Degré de fiabilité
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75	Valeur de 0 à 120	A

4.3 Rendement du réseau de distribution :

Désignation	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation
Volumes consommés autorisés (H)	669 705	637 387	- 4,83 %
Volumes d'eau potable exportés (C)	0	0	-
Volumes d'eau potable produits (A)=(A')-(A'')	696 379	676 245	- 2,89 %
dont volumes d'eau brute prélevés (A')	696 379	676 245	- 2,89 %
dont volumes de service production (A'')	0	0	-
Volumes d'eau potable importés (B)	0	0	-
Rendement du réseau :	96,17 %	94,25 %	- 2,00 %

4.4 Indice linéaire des volumes non comptés : Non applicable (absence de « volumes distribués sans comptage » et de « volumes de service de réseau »).

4.5 Indice linéaire de pertes en réseaux :

Désignation	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation
Pertes en réseau (J)	26 674	38 858	45,68 %
Linéaire du réseau de distribution en km (L)	19,361	19,361	0,00 %
ILPR (m3/km/j) :	3,77	5,51	46,15 %

4.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : Le renouvellement des réseaux d'eau potable concerne les interventions suivantes :

Indicateur	Type d'intervention	2016	2017	Variation
Actes	total réalisés sur réseau	100	211	111,00 %
Accessoires	réparés	0	1	0,00 %
Appareils de fontainerie	renouvelés	0	5	0,00 %
Appareils de fontainerie	vérifiés	0	36	0,00 %
Autres		59	133	125,42 %
Branchements	créés	4	2	- 50,00 %
Compteurs	posés	6	2	- 66,67 %
Compteurs	remplacés	3	1	- 66,67 %
Devis métrés	réalisés	2	5	150,00 %
Enquêtes	clientèle	25	24	- 4,00 %
Fermetures d'eau	sur le réseau	0	1	0,00 %
Remise en eau	sur le réseau	1	1	0,00 %

4.7 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : Non applicable (la protection de la ressource dépend de la Société du Canal de Provence).

4.8 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :

Désignation	2017	Taux d'occurrence
Interruptions de service non programmées	0	0,00

4.9 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai :

Désignation	Délai maximal	Taux de respect
Ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Non défini	100 %

4.10 Date d'extinction de la dette de la collectivité : Juin 2024.

4.11 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :

Désignation	2016	2017	Variation
Créances irrécouvrables (€)	0,00	0,00	0,00 %
Délai de paiement Clients (j)	11,70	14	19,66 %
Montant des créances hors travaux > 6 mois (€ TTC)	468,48	5 132,05	995,47 %
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,00	0,00	0,00 %
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente : (%)	0,03	0,42	1 291,4 %

4.12 Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues, taux de réclamations :

Désignation	2016	2017	Variation
Existence d'une mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC (%)	79,70	77,50	- 2,76 %
Satisfaction Post Contact (Note/10,00)	7,50	7,10	- 5,33 %
Note de satisfaction globale (Note/10,00)	7,50	7,10	- 5,33 %
Pourcentage de clients satisfaits (%)	75,10	75,00	- 0,13 %
Nombre de clients buvant de l'eau du robinet	-	-	0,00 %
Nombre de réclamations écrites FP2E	3	7	133,33 %
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais (spc)	5	3	- 40,00 %
Nombre d'arrivées clients dans la période	4	5	25,00 %
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	125	60	- 52,00 %
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	30,9	74,50	141,10 %

ARTICLE 5 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions et des contributions :

Désignation	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant des travaux engagés	4 590,21	5 074,09
Montant des subventions et contributions	0,00	0,00

5.2 Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés : Non applicable (aucun branchement en plomb).

5.3 Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice :

Désignation	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	66 350 €	57 556 €
Montant de l'annuité de remboursement	8 794 €	8 794 €

5.4 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service : Néant.

5.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, montants prévisionnels des travaux

- **Projet en cours :** Schéma d'optimisation de la gestion du service d'eau potable de la Zone d'Activités du Plateau de Signes en cours de finalisation.
- **Montants prévisionnels des travaux :** Estimation à l'issue du schéma d'optimisation ci-avant.

5.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice : Néant.

ARTICLE 6 - ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

6.1 Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité :

Désignation	2016	2017	Variation
Nombre de dossiers FSL	0	0	0,00 %
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	0	0	0,00 %
Montant des abandons de créance TTC au titre du FSL	0,00	0,00	0,00 %
Montant part fermière HT des abandons FSL	0,00	0,00	0,00 %
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	0,00	0,00	0,00 %
Montant du dégrèvement social (€ HT)	0,00	0,00	0,00 %
Montant total HT « solidarité »	0,00	0,00	0,00 %
Taux de créances irrécouvrables (%)	0%	0%	0,00 %
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m3 facturé) :	0,00	0,00	0,00 %

6.2 Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée : Néant.